



Albi, le 13 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclaration des manifestations

Dans le cadre du mouvement prévu ce samedi 17 novembre, la préfecture du Tarn rappelle que toute manifestation doit être déclarée en préfecture au moins 3 jours avant sa date. Son parcours doit être précisé.

Les déclarants doivent indiquer les mesures mises en place pour assurer la sécurité des personnes qui participent à la manifestation (identification d'un responsable, mise en place d'un service d'ordre...).

Un dialogue sera engagé dans le cas où le parcours demandé poserait des questions de sécurité ou d'ordre public.

Conformément aux consignes du ministre de l'Intérieur, les forces de l'ordre pourront être amenées à intervenir en cas de blocage total des voies nécessaires à la libre circulation des secours et des personnes.
